



ESPOIR BANLIEUES
une dynamique pour la France

Comité interministériel des villes

20 Janvier 2009

Dossier de présentation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Secrétariat d'État
à la Politique
de la Ville**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

La dynamique **Espoir banlieues** : rupture dans la méthode et évaluation des résultats

Depuis 18 mois, le Gouvernement a mis en place une **nouvelle politique de la ville**, qui rompt avec la logique curative de plan et impulse une logique de dynamique. Car les quartiers et banlieues en difficulté ne sont pas malades ! Ils ont seulement besoin d'être réinvestis par une volonté politique forte et une **mobilisation conjointe de tous les acteurs** : l'État, les collectivités locales, les associations, les entreprises et les habitants eux-mêmes.

Ils ont besoin d'une politique réactive et créative, d'une politique sur mesure qui répond aux exigences des territoires et qui s'inscrit dans une culture du résultat. Cette dynamique initiée par Fadela Amara, secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville, c'est la « **dynamique Espoir banlieues** ».

Elle est portée par la volonté politique sans faille du président de la République, Nicolas Sarkozy, et du Premier ministre, François Fillon, d'opérer un retour de la République dans ces quartiers. Une volonté de réduire les écarts qui demeurent encore criants entre les territoires, et de promouvoir **l'égalité des chances et la diversité sociale**, afin de faire des quartiers populaires le vivier des compétences et des élites de la France de demain.

Une mobilisation de l'ensemble du Gouvernement pour un retour du droit commun

Cette volonté se concrétise par une mobilisation sans précédent de l'État à travers un **plan d'action triennal de chaque ministère**. Le 8 février 2008, le président de la République a explicitement annoncé : « Je demande donc, aujourd'hui, aux ministres responsables de politiques touchant la vie des habitants des quartiers de me présenter, chacun, un programme sur trois ans de mobilisation de leurs services sur les quartiers qui sont vraiment en difficulté. Chacun devra présenter des objectifs ambitieux de réduction des écarts entre ces quartiers et l'ensemble du territoire ».

L'objectif est un retour du « droit commun » et un rétablissement de « l'égalité républicaine » pour que les habitants de ces quartiers aient le droit comme les autres à un cadre de vie tranquille et de qualité, à un logement décent, à la mobilité, à l'excellence scolaire, au marché du travail et à la remise en service de l'ascenseur social républicain.

Cadre de vie et égalité des chances

Quatres priorités ont été fixées. La **rénovation urbaine et le désenclavement**, en corrigeant les erreurs du passé, visent à offrir à tous la possibilité de vivre dans un environnement de qualité et de bénéficier de toutes les opportunités de la ville. Le programme national de rénovation urbaine engagé en 2003, qui a d'ores et déjà permis de moderniser en profondeur 350 quartiers, a été défini comme un vecteur important du plan de relance.

La dynamique Espoir banlieues replace l'humain au centre de l'action publique. C'est pourquoi **l'éducation et l'emploi** constituent deux autres priorités. En effet, agir pour la réussite éducative et les dispositifs de deuxième chance, c'est agir sur les causes des inégalités sociales. Pour ce qui concerne l'insertion, elle passe en premier lieu par la fiche de paie, parce qu'avoir un emploi n'est pas seulement porteur de pouvoir d'achat, mais aussi de dignité et d'un mieux vivre ensemble.

Enfin, la préservation de la sécurité est un enjeu fondamental. Car les habitants des quartiers populaires ont droit aux mêmes conditions de vie et de sécurité que l'ensemble de nos concitoyens.

Une culture du résultat

Un calendrier de suivi est garant de la tenue des engagements du gouvernement. Le **comité interministériel des villes (CIV) se réunit désormais tous les six mois** pour évaluer l'avancée de la dynamique. Le premier CIV du 20 juin 2008 à Meaux a validé les programmes d'action triennaux des ministères ; le deuxième CIV du 20 janvier dresse un état des lieux actualisé des mesures effectivement engagées.

GOVERNANCE



Dans sa mise en œuvre, la dynamique Esprit banlieues consiste avant tout en un renforcement de la présence de l'État républicain dans les quartiers populaires. Ce renforcement repose sur un nouveau pilotage de la politique de la ville plus lisible et plus efficace tant au niveau central que déconcentré.

Le **Comité interministériel des villes** et du développement social urbain (CIV) devient « un lieu de décision et de suivi des résultats obtenus » et se réunit désormais deux fois par an. La délégation interministérielle à la ville devient le Secrétariat général du Comité interministériel. Le **Conseil national des villes (CNV)**, organe de consultation, verra ses attributions renforcées.

Sur le terrain, des **délégués du préfet** incarnent le retour physique de la République dans les quartiers les plus difficiles. Il ne constituent pas un niveau administratif supplémentaire. Leur rôle est de créer lien direct et personnel entre l'État et tous les acteurs dans le quartier pour s'assurer de la bonne application des mesures, saisir les services concernés des problèmes non réglés, veiller à ce qu'une solution soit trouvée et contribuer à ce que chacun travaille dans le même sens. 350 postes ont été créés par redéploiement dans le budget 2009 ;

100 délégués ont été nommés (au 16 janvier 2009), les autres seront nommés très rapidement.

La gouvernance passe aussi par un partenariat renforcé avec les communes et les associations :

- Avec les communes, une **réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU)** a été engagée en 2008 **pour renforcer la péréquation en direction des « villes pauvres avec des pauvres »**, afin de rétablir la rupture de l'égalité devant le service public. En 2009, les 70 millions d'euros d'augmentation de la dotation de solidarité urbaine seront affectés principalement aux 150 communes les plus pauvres supportant les charges les plus élevées.
- Afin de renforcer cette solidarité territoriale, la loi de finances pour 2009 crée la **dotation de développement urbain (DDU)** dotée de 50 millions d'euros à répartir entre les 100 communes les plus pauvres dans le courant du premier trimestre 2009.
- Avec les associations qui sont des acteurs majeurs du lien social, l'État a signé **1 695 conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)**, afin de sécuriser leurs financements sur trois ans. Cela correspond à une **augmentation de 10 % à 30 %** des crédits versés aux associations sous forme de CPO depuis dix-huit mois, l'objectif étant d'atteindre 80 % d'ici trois ans. Depuis le 1^{er} janvier 2009, un système de remboursement sur présentation de facture à hauteur de 500 € est par ailleurs mis en place, permettant un paiement immédiat en direction des petites associations.
- La réforme de la gouvernance consiste enfin en une meilleure capacité à affecter les crédits publics sur les territoires où ils sont le plus nécessaires. Tel est le sens de la **réforme de la géographie de la politique de la ville** lancée par le CIV, qui permettra de concentrer les efforts de la Nation.

Excellence et réussite éducative



© URBA images

L'éducation est au cœur de la dynamique Espoir banlieues. La responsabilité de l'action publique est d'offrir à tous les mêmes chances de réussir et de sécuriser les parcours de chacun, de l'école maternelle jusqu'au marché du travail. De plus, l'école, qui permet un apprentissage de l'égalité et de la citoyenneté, est le creuset de la République.

Les mesures décidées par le CIV du 20 juin 2008 en faveur de **l'égalité des chances, de la promotion de la diversité, de l'accès à l'excellence et de la deuxième chance** se mettent en place de manière efficace. Le président de la République a encore réaffirmé sa volonté de promouvoir ces mesures de manière très forte dans son discours du 17 décembre 2008 en faveur de la promotion de la diversité et de l'égalité réelle des chances.

Accompagner la réussite éducative

- >> Un **accompagnement éducatif** a bénéficié à plus de 171 000 élèves d'écoles primaires depuis la rentrée 2008, dans près de 4 000 établissements, soit 75 % des écoles classées en zone d'éducation prioritaire.
- >> Des **actions de soutien scolaire** pendant les vacances ont été mises en place dans 200 lycées généraux, technologiques et professionnels depuis août 2008.
- >> Les **programmes de réussite éducative** mis en place depuis 2005 ont permis d'aider individuellement plus de 250 000 enfants et jeunes de 2 à 16 ans. Ils continuent à se développer et bénéficieront d'une enveloppe de 90 millions d'euros en 2009.

- >> Des **banques de stages** (bases de données d'entreprises) se créent dans **14 académies** (Aix-Marseille, Besançon, Caen, Créteil, Clermont-Ferrand, Nantes...) pour aider les élèves à trouver un stage. Elles seront généralisées à tout le territoire à la rentrée 2009.
- >> **450 élèves** issus des quartiers populaires sont déjà scolarisés dans des « **internats d'excellence** » dotés d'un projet éducatif adapté qui bénéficieront à 2 500 élèves en 2010 et à 4 000 élèves en 2012.
- >> Les **100 premières « Cordées de la réussite »** ont été lancées en 2008. Elles visent à accompagner les lycéens des quartiers prioritaires à l'enseignement supérieur d'excellence (grande école, université, ou classe préparatoire aux grandes écoles), notamment par des actions de tutorat.
- >> Un plan spécifique a été développé en 2008 en faveur du **diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)** dans les académies qui connaissent les plus faibles taux de réussite au baccalauréat.

Renforcer la mixité sociale

- >> 30 lycées situés dans les quartiers prioritaires ont été labellisés « **sites d'excellence** » et proposent des projets pédagogiques innovants **attractifs pour les jeunes d'autres quartiers** (section internationale, artistique ou lycée des métiers). 26 000 élèves étaient concernés à la rentrée 2008.
- >> En 2008, les 40 000 lycéens boursiers les plus méritants issus de l'enseignement général et technologique dans les quartiers prioritaires ont bénéficié d'un **accès aux classes préparatoires aux grandes écoles**.
- >> 7 communes ont choisi d'expérimenter la **mixité sociale choisie** (busing) des élèves de CM1/CM2, afin de leur faire découvrir un autre environnement scolaire et de renforcer leur chance de succès. Cette expérimentation sera évaluée en juin 2009.
- >> Les **collèges les plus dégradés** donnent lieu à des opérations de **destruction-reconstruction**.

Promouvoir les dispositifs éducatifs de deuxième chance

Dans son discours du 8 février 2008, le président de la République a fait de la deuxième chance l'une des priorités de son quinquennat. Il est en effet intolérable qu'autant de jeunes, qui représentent les forces vives de la République, quittent chaque année le système scolaire sans qualification.

- >> Une **instance locale de lutte contre le décrochage scolaire**, co-pilotée par le préfet et l'inspecteur d'académie, est en cours d'installation pour chacun des 215 quartiers prioritaires. Elle permettra un repérage, un suivi et un accompagnement « sur mesure » en faveur des jeunes en cours de décrochage.
- >> En 2008, **4 129 jeunes sans diplôme ni qualification** ont pu intégrer le **réseau des Écoles de la 2^e chance**, soit une augmentation de 54 % d'inscrits entre 2006 et 2008. 43 sites-écoles sont ouverts à ce jour, dont 6 nouveaux en 2008. Les crédits dédiés au réseau des Écoles de la 2^e chance sont doublés et portés à trois millions d'euros dans la loi de finances 2009 pour permettre la création d'une vingtaine de sites supplémentaires. De plus, un amendement de la loi de modernisation de l'Économie permet l'élargissement de la collecte de la taxe d'apprentissage de ces écoles.
- >> **Les 22 centres « Défense 2^e chance »** (EPIDE) existants ont accueilli, en 2008, plus de 2 000 jeunes volontaires, âgés de 18 à 22 ans, sans qualification ni emploi, en risque de marginalisation.

Rénovation urbaine, désenclavement et cadre de vie



© URBA images

Poursuivre le vaste chantier national de rénovation urbaine

Le programme national de rénovation urbaine engagé en 2003 a mobilisé un effort sans précédent en faveur de la modernisation des quartiers en difficulté. Il a, à ce jour, permis la **signature de conventions** portant sur 500 quartiers concernant 4 millions d'habitants, et la mobilisation de 42 milliards d'euros de travaux.

La rénovation urbaine a été définie comme vecteur stratégique du plan de relance national. En effet, elle permet d'engager des travaux structurants pour l'économie régionale, mais aussi de dynamiser le fleuron de la technologie et du savoir-faire français. Dans ce cadre, **en plus des 12 milliards d'euros, 200 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires** contribuent à accélérer les travaux en cours. En complément, une **dotations nouvelle de 350 millions d'euros** en autorisation d'engagement a été ouverte. L'objectif est de débloquer 2 milliards d'euros de travaux dont près de la moitié en 2009.

Parallèlement, et afin d'assurer la mise en œuvre rapide du PNRU, plusieurs conventions prioritaires ont été signées avant la fin de l'année 2008. L'Anru verse désormais des subventions atteignant un **rythme annuel proche du milliard d'euros**.

Au 1^{er} décembre 2008, la programmation du PNRU est la suivante :

- démolitions : 129 421
- reconstitution de l'offre d'habitat social : 121 436

- réhabilitations : 277 364 opérations
 - résidentialisations : 305 940
 - relogements : 1/3 des ménages concernés par les démolitions sont relogés hors du quartier et 55 % sur le site du projet de rénovation
 - montant des travaux en cours sur les équipements de proximité : 2 milliards d'euros.
- Dans une logique d'efficacité, le paiement des opérations engagées a été accéléré.

Désenclaver pour lutter contre la fragmentation spatiale et sociale

Un nombre encore trop important de Français n'a aujourd'hui pas la possibilité de se déplacer aisément, et donc d'accéder à l'emploi, aux services publics et aux loisirs. La mobilité est une question stratégique de l'action du gouvernement. C'est pourquoi le **désenclavement lourd des quartiers, qui se voit consacrer une enveloppe de 500 millions d'euros, est une priorité** pour remédier à une véritable rupture de l'égalité devant le service public. Il permet en outre de travailler sur les articulations stratégiques, de repenser la ville en fonction des évolutions de nos sociétés et de l'épanouissement et de la mobilité de ses habitants.

En Île-de-France :

Un protocole d'accord entre l'État, le syndicat des transports d'Île-de-France et la Région a été signé fin 2008. Il porte sur 4 projets stratégiques pour le désenclavement de la région à hauteur de 220 millions d'euros auxquels s'ajoutent 20 millions d'euros pour l'amélioration du système de desserte bus. Ces projets verront leur mise en œuvre accélérée, avec un **gain de trois ans en moyenne**.

Les financements complémentaires suivants ont été apportés à parité par l'État et la Région :

- Le **Barreau de Gonesse** : liaison RER D - RER-B (transports collectifs en site propre entre Villiers-le-Bel RER – Gonesse - Villepinte RER) : début des travaux en 2012 et mise en service en 2015. Financement complémentaire de 50 millions d'euros.
- La **tangentielle Nord entre Sartrouville et Noisy-le-Sec** : début des travaux en 2010 sur la section Epinay RER-Le Bourget RER. Mise en service : 2014. Financement de 100 millions d'euros en complément des crédits déjà affectés au CPER 2000-2006.
- Le **débranchement du tram-train T4** : schéma de principe en 2010 et début des travaux en 2013. Mise en service : 2015. Financement complémentaire de 140 millions d'euros.
- Le **tram-train Massy/Evry** : début des travaux en 2013. Mise en service : 2017. Financement complémentaire de 150 millions d'euros.

Un protocole entre l'État et la Région a été signé mi-octobre 2008 pour **améliorer la desserte en bus des quartiers**. Les projets concernés pourraient être le pôle d'Aulnay-sous-Bois, le pôle de Bondy, le pôle de la Courneuve-Aubervilliers, le pôle de Sevrans-Beaudottes, le pôle de Goussainville, le pôle de Persan-Beaumont, l'axe Mobilien 143 qui traverse Bondy, la Courneuve et Drancy, et l'axe Mobilien 153 qui traverse Stains et Saint-Denis.

En 2008, les lignes suivantes ont été améliorées à l'initiative du STIF : Villiers-Le-Bel, Puits-la-Marlière, Derrière-les-Murs-de-Monseigneur, Orly-Grand ensemble, Argenteuil – Val d'Argent, Le Blanc-Mesnil-quartiers Nord, Courcouronnes-le Canal, Noisy-le-Grand-Champy.

Hors Île-de-France

Fin 2008, l'**appel à projet « Transports urbains hors Île-de-France »** annoncé lors du Grenelle de l'environnement a été lancé (www.developpement-durable.gouv.fr) en vue du financement de projets d'infrastructures (métros, tramways, bus) à haut niveau de service et répondant à un service de qualité. Il est doté d'une enveloppe de 260 millions d'euros. Les **quartiers de la politique de la ville seront prioritaires** pour le choix des projets, incarnant l'importance de la prise en compte du volet social du développement durable.

Parmi les 20 projets potentiellement candidats desservant les quartiers prioritaires, les travaux pourraient être engagés dès 2009 à Lyon, Montpellier, Perpignan, Reims, Valenciennes et Orléans.

Emploi, formation professionnelle, insertion



© URBA images

Face à la crise économique et financière, l'emploi est plus que jamais la **priorité qui mobilise l'ensemble du gouvernement**. Il s'agit d'apporter un soutien renforcé aux personnes les plus éloignées de l'emploi, à commencer par les jeunes des quartiers populaires, pour amortir le choc de la crise économique, rebondir et aborder la sortie de crise dans les meilleures conditions. Ainsi, les contrats aidés bénéficieront en particulier aux habitants des quartiers en difficulté.

Le contrat d'autonomie

Les contrats d'autonomie lancés en septembre 2008 dans 35 départements constituent une expérimentation novatrice en faveur du retour à l'emploi des jeunes des quartiers. Ce dispositif gagnant-gagnant consiste en un parcours d'autonomie contractualisé entre le jeune et un organisme de placement rémunéré au résultat et qui s'engage à aller chercher les jeunes dans les quartiers et à les accompagner dans l'emploi. Le jeune bénéficie d'un coach personnel qui l'accompagne dans toutes ses démarches professionnelles et le place dans un parcours de retour définitif vers l'emploi. En retour, le contrat d'autonomie permet aux entreprises d'embaucher des jeunes motivés, répondant à leurs besoins.

Fin 2008, **plus de 3 000 jeunes** ont pu bénéficier des contrats d'autonomie et **400 nouveaux contrats sont signés chaque semaine (soit environ 4 500 à la fin du mois de janvier 2009)**. L'objectif est d'atteindre 18 000 signatures en 2009 et 45 000 en 2011.

L'engagement national des entreprises

Les grandes entreprises ont également été mobilisées en faveur de l'embauche des jeunes. Depuis l'annonce de la dynamique Espoir banlieues, **86 entreprises**, associations, fédérations professionnelles ont signé l'engagement de recruter des jeunes de moins de 26 ans issus des quartiers prioritaires. **11 500 jeunes ont déjà été embauchés** en CDI ou en CDD de six mois et 3 600 jeunes ont décroché un stage ou un contrat d'alternance. Les entreprises signataires prévoient d'ores et déjà la création de plus de **40 000 emplois durables d'ici 2010**.

La dynamique Espoir banlieues soutient également les initiatives en faveur de la **promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations** : Charte pour la Promotion de l'Égalité dans la fonction publique et classes préparatoires intégrées.

Enfin, la réforme nationale sur la création d'entreprises va profiter directement aux quartiers en difficulté, l'objectif étant la création ou la reprise de **20 000 entreprises dans les trois prochaines années** sur ces territoires prioritaires.

Sécurité



© URBA images

La dynamique Espoir banlieues poursuit son objectif de garantir la sécurité afin que les habitants des quartiers puissent bénéficier d'un cadre de vie tranquille et de qualité.

Optimisation des moyens de la prévention et qualité du service rendu au public

>> Renforcer le nombre d'intervenants sociaux dans les commissariats

44 intervenants sociaux sont déjà en fonction dans les commissariats de police (couvrant 133 des 215 quartiers prioritaires) et 44 intervenants sociaux sont affectés aux commissariats dans les gendarmerie dans 37 départements.

>> Améliorer les relations et la communication de proximité entre la police et la population

Une nouvelle fonction de délégué à la cohésion sociale police-population a été créée. En Seine-Saint-Denis, 29 délégués seront en poste en 2009, dont 15 sur des territoires de la dynamique Espoir banlieues.

>> **Dispenser une formation spécifique aux policiers nouvellement affectés dans un quartier de la dynamique Espoir banlieues.**

En 2008, 442 policiers et 147 gendarmes ont suivi une formation en Seine-Saint-Denis. Une extension au plan national est envisagée sur 2009.

Renforcement des moyens de sécurité

>> **Améliorer la présence policière dans les quartiers de la politique de la ville**

8 Unités territoriales de quartier (UteQ) et 1 Compagnie de sécurisation ont été déployées dans les quartiers en 2008. Pour 2009-2010, 55 UteQ et 19 compagnies de sécurisation sont prévues. L'objectif est de déployer 4 000 policiers entre 2008 et 2010.

>> **Lutter contre les noyaux durs de la délinquance**

Un nouvel élan est donné aux GIR (groupes d'intervention régionaux police-gendarmerie) et aux moyens de renseignement. De juillet à décembre 2008, les GIR ont conduit 38 opérations donnant lieu à 442 interpellations.

>> **Développer la vidéo-protection**

126 communes concernées par la dynamique Espoir banlieues en sont désormais dotées.

Ces initiatives et l'action quotidienne des forces de police et de gendarmerie au service de la population ont permis d'améliorer la situation de la sécurité dans les quartiers.

